

Lettre envoyée par mail le 19 octobre 2020

A l'attention de : MM Pierre DANON ; Richard CUIF ;

Copie : Mme Marie-Line BARRET ; Olivier LEMOINE.; E Melin; AL LefèvreThevenot ;
Délégations OS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des négociations sur le temps de travail, nous sommes appelés à nous revoir le 21 octobre prochain.

Nous, Organisations Syndicales Représentatives CFE-CGC et CFDT, estimons que le projet d'avenant proposé n'est en rien acceptable en l'état.

Son rejet quasi unanime par les salariés est une évidence.

Nous affirmons que ce point de départ proposé est excessivement éloigné d'une quelconque ligne d'arrivée, et porteur de trop de points négatifs et de pertes pour les salariés et nos clients pour qu'une quelconque issue soit envisageable.

020

De fait, et afin d'optimiser le temps qui nous est imparti, voici ce que nous vous proposons :
Après avoir essayé de mettre en évidence les préoccupations et les contraintes de l'entreprise au travers de cet avenant, nous pensons que **l'accord actuel** peut y répondre.

C'est sur la base de cette analyse que nous vous proposons de faire de cet accord actuel et des modalités de son application notre base de discussion, et ce sans le remettre en cause.

Nous sommes fermement convaincus que c'est la meilleure façon d'avancer pour la réussite de l'entreprise et le rétablissement du dialogue social.

Nous sommes tous conscients que d'autres sujets urgents pour le bien de l'entreprise sont la table, autant de sujets qui nécessitent d'être abordés dans la sérénité et le bien-être des salariés.

Nous restons dans l'attente de votre retour sur ce sujet.

Cdlt

Pour les Organisations Syndicales Représentatives CFDT et CFE-CGC